

LE DOSSIER

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

L'assistante familiale se sent abandonnée

Toujours en difficultés face à des enfants abîmés par la vie. Parfois accusées, rarement condamnées, les assistantes familiales se sentent abandonnées. Elles qui ont pour métier d'élever les enfants des autres demandent davantage de reconnaissance.

« Un an ferme pour l'assistante (pas) maternelle ». Ce titre cruel barre la page des faits divers du Quotidien de mercredi dernier. L'article relate l'audience correctionnelle au cours de laquelle une assistante familiale a été condamnée à un an de prison ferme pour les violences subies entre 2005 et 2008 par cinq enfants dont elle avait la charge. Hasard du calendrier, le Samffa974 (Syndicat des assistants maternels et familiaux et des familles d'accueil), qui revendique une large majorité dans la profession, accueille en même temps Martine Letaltec. Cette assistante familiale de métropole a décrit dans un livre le calvaire judiciaire et humain qu'elle a traversé après avoir été accusée de maltraitance sur les enfants dont elle avait la garde (lire encadré).

Le compte-rendu d'audience et le bouquin se télescopent violemment dans les esprits des quelques assistantes familiales réunies au Creps de Bourg-Mu-

rat. Le choc ne pouvait être plus violent pour illustrer à quel point elles exercent un métier à risques. A hauts risques même. Marie Lebon, la secrétaire générale du syndicat n'en est que plus énergique. Si elle ne peut contredire une décision de justice — encore faut-il que tous les recours aient été épuisés — elle s'élève contre « l'arbitraire » des sanctions qui tombent avant tout jugement.

« Ils cherchent des prétextes »

« Aujourd'hui, être assistante familiale, c'est avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Quand un problème arrive, nous sommes les seules à risquer la prison, les travailleurs sociaux du conseil général, eux, n'ont rien vu, et pourtant ils disent que nous travaillons en équipe ». D'après la loi de 2005, les assistants familiaux (qui



Marie Lebon (à gauche) a accueilli Martine Letaltec pour illustrer la vulnérabilité des assistantes familiales face à des accusations malveillantes. (Photos : Yann Huet)

sont pratiquement tous des femmes) font « partie intégrante d'une équipe pluridisciplinaire ».

« Ils doivent être consultés avant toute décision importante relative à l'enfant accueilli ». « Mais la réalité est loin d'être dans les textes », dénonce le Samffa974. Ces adhé-

rentes s'étaient symboliquement enchaînées aux grilles du conseil général en novembre dernier pour protester contre des retraits de placement qu'elles jugeaient « arbitraires ».

Ces retraits interviennent souvent contre l'avis de l'AF, notamment suite à des accusa-

tions dont la véracité n'a pas été confirmée. Ces décisions, très rapides, sont vécues comme des sanctions financières (perte de salaire), morales (sentiment d'avoir failli) et affectives (séparation de l'enfant).

« Le conseil général nous coupe la tête avant l'enquête de

gendarmérie qui va nous blanchir ». Aujourd'hui, des discussions sont en cours et le conseil général se dit à l'écoute des AF pour rendre les procédures plus transparentes (lire l'interview de Marie-Thérèse Huet-Turpin, responsable de l'Aide sociale à l'enfance).

Mais les adhérentes du

Histoires d'assistante

Jade (*) : condamnée. Jade s'était beaucoup investie dans le long suivi médical (7 ans) de Fanette qui souffrait d'une déformation faciale. Elle l'avait accompagnée jusqu'à Paris pour une intervention chirurgicale. Tout bascule en deux semaines, lorsque le conseil général place chez elle une enfant très difficile, Lucie, qui refuse son autorité. En janvier 2009, elle dépose les deux filles à l'école un jour de grève et de service minimum.

À 15 h 30, le conseil général l'appelle pour lui dire que les enfants ne rentreront pas. Accusée d'avoir maltraité Lucie, elle ne les reverra jamais ni l'une ni l'autre. Bien qu'elle clame son innocence, en 2011, puis en 2012, elle sera déclarée coupable. « Comment en suis-je arrivée là. Sortie des tribunaux, je voulais vraiment en finir avec cette vie de m... ». Elle affirme aujourd'hui que le seul rapport qui lui était favorable a été retiré de son dossier « parce qu'il était plus facile de faire tomber une assistante familiale qu'un service tout entier ». Fanette a aujourd'hui 14 ans. « Elle a fait plusieurs assistantes familiales et elle va se retrouver au foyer et peut-être finir sa vie dans la rue... »

Marie : remerciée. Elle a élevé Suzanne de 7 ans jusqu'à sa majorité. Suzanne a écrit : « Ma tatie s'est dévouée pour mon éducation et n'a

jamais fait de différence avec sa propre fille. Je n'ai su qu'après qu'elle était payée pour m'élever mais je n'ai jamais été restreinte en quoi que ce soit. Grâce à elle je suis devenue une jeune femme indépendante et fière de moi. Je suis devenue infirmière et je n'aurais jamais eu cet amour des autres sans ma famille d'accueil ».

Justine : brisée. Le mari de Justine est accusé d'attouchements sexuels sur les enfants placés. Après sa garde à vue, il ne se remet jamais de ces accusations. Après quelques années, il se suicide. Entre temps, « Justine a tout perdu : maison, dignité et famille ».

Anne : reconnaissante. « Ma fille est en séjour thérapeutique en famille d'accueil. Je me suis occupée de mon petit-fils pendant plus d'un an avec bonheur mais je n'avais plus la force de l'élever seule. Je me suis donc tournée vers le service social de ma commune pour demander de l'aide et on m'a proposé un placement dans une famille d'accueil pas trop loin de chez moi afin qu'il puisse venir autant que possible et qu'il puisse voir sa maman. Grâce à ses parents d'accueil, à leurs soins attentifs de tous les jours et à l'éducation qu'ils lui donnent, mon petit-fils est devenu un jeune garçon sain, équilibré et qui réussit sa scolarité ».

(*) Tous les prénoms sont des prénoms d'emprunt. Les cas sont rapportés par le Samffa974.

Le Conseil général se dit à l'écoute

– Les assistantes familiales se plaignent d'être abandonnées et lâchées lorsqu'elles sont accusées de maltraitance. Est-ce que ces cas sont nombreux ?

– Marie-Thérèse Huet-Turpin, responsable de l'Aide sociale à l'enfance au conseil général : Je peux vous donner les chiffres : sur 745 assistantes familiales (795 selon le Samffa974) pour 1 640 enfants placés en famille, en 2012 il y a eu 12 informations préoccupantes d'enfants qui se sont plaints d'avoir été maltraités ou victimes d'attouchements sexuels. Notre procédure nous a alors conduit à réagir dans les 24 heures. 6 de ces accusations n'ont pas donné lieu à un signalement au parquet contre 3 qui ont été transmises. Les 3 autres cas avaient été signalés directement au parquet sans passer par nos services, 2 sont en cours d'instruction et un a été classé sans suite. Dans tous ces cas, dans le respect des directives nationales, les enfants ont été déplacés par mesure conservatoire.

– Les assistantes familiales trouvent injuste que l'enfant accusateur leur soit retiré avant même que ces accusations ne soient confirmées.

– Non, lorsqu'il y a des accusations aussi graves, la relation est de toute façon altérée et ni l'enfant, ni l'assistante familiale ne peuvent continuer à vivre dans ce climat.

– Mais il peut paraître simple à un enfant difficile d'accuser celle qui l'héberge pour contester son autorité et la priver de ses revenus.

– Généralement, le conflit se règle au quotidien avec l'aide des travailleurs sociaux qui sont les référents de l'enfant. Il faut reconnaître que 12 accusations en un an, c'est peu, mais ça déstabilise les assistantes familiales qui doutent de la confiance que nous leur accordons. Aussi, nous travaillons avec le syndicat des assistants familiaux pour renforcer le dispositif et pour que l'assistante familiale y prenne toute sa place au même titre que les travailleurs sociaux du conseil général.

Nous allons mettre en place une cellule de recueil des informations préoccupantes dans laquelle les assistantes seront représentées. Nous étudions même la possibilité d'y faire intervenir des personnes extérieures, pour avoir un regard totalement objectif et que les assistantes familiales n'aient pas le sentiment d'être jugées par une corporation « hostile » des professionnels des GUT. Je sais qu'il y a beaucoup de souffrance en cas d'accusation et nous proposons un suivi psycho-

logique aux assistantes qui le souhaitent.

– Le risque de se voir retirer son agrément à la moindre accusation pèse comme une épée de Damoclès sur la profession.

– Les retraits d'agrément sont très rares : à peine cinq par an. Ça commence obligatoirement par une suspension d'agrément qui dure quatre mois pendant lesquels le conseil général continue à verser un salaire pour un enfant même s'il a été retiré. Et le retrait d'agrément n'intervient de toute façon qu'après l'avis de la Commission consultative paritaire dans laquelle les assistantes familiales sont représentées.

Un référent pour 25 enfants

– La semaine dernière, une assistante familiale a été condamnée à un an de prison pour des maltraitances qui ont duré 4 ans, les professionnels du conseil général ne sont-ils pas coupables de n'avoir rien vu ?

– Je ne sais pas si notre responsabilité peut être engagée dans

ce cas précis. Mais il est bien clair que chaque référent d'enfant accompagne l'assistante familiale dans sa mission éducative. C'est un travail d'équipe avec des psychologues, des assistants sociaux et des éducateurs. Il nous faut poser un rythme des visites mais chaque référent a en moyenne 25 enfants sous sa responsabilité pour une dizaine de familles d'accueil. Depuis la loi de 2005 un suivi professionnel a été mis en place. Toutes les nouvelles assistantes familiales passent par une formation de 300 heures qui aboutit à un diplôme d'État.

– Comment se fait-il qu'une assistante familiale se plaigne de n'avoir pas eu accès à cette formation ?

– Il y a en effet eu un problème technique en 2012 et la formation n'a pas pu se tenir mais 200 assistantes ont déjà décroché leur diplôme et 115 autres vont entrer en formation à partir du mois d'avril pour deux ans.

– Comment se fait-il que les assistantes familiales ne soient pas averties de tous les antécédents des enfants qu'elles accueillent ?

– Nous savons que c'est un métier à risque et toutes les infos utiles sont données mais il est vrai que tout n'est pas dit non plus pour éviter de figer une relation en stigmatisant un enfant dès le départ. C'est l'enfant qui révélera ses secrets au fur et à mesure. Mais nous allons faire un effort également à ce niveau en balisant davantage l'entretien de présentation de l'enfant à l'assistante familiale par la rédaction d'un procès verbal.



« Toutes les nouvelles assistantes familiales passent par une formation de 300 heures qui aboutit à un diplôme d'État », indique le Département. (Photo Thierry Villendeuil)